



Retour vers le futur 3

Le dossier réseau du futur CEMP est désormais bouclé. Le CHSCT et le comité d'entreprise de la CEMP ont voté successivement un avis négatif sur ce dossier à une large majorité (la CGC s'est abstenue). La CGT partage cet avis négatif et s'en explique.

Un dossier initié par l'employeur CEMP...

La Direction a présenté le dossier réseau du futur aux organisations syndicales dès Juin 2015. Cette réorganisation du réseau BDD en CEMP répond – selon l'employeur - à la déclinaison du plan stratégique CEMP 2014-2017. D'autres réorganisations similaires sont par ailleurs en gestation dans d'autres caisses d'épargne.

Entre Juin et Septembre 2015 un débat s'est instauré entre les OS et la délégation employeur. **Toutes les organisations syndicales CEMP** sont intervenues – durant le temps des échanges – sur certaines thématiques qui leur tenaient à cœur.

Au dernier moment, la direction a accepté de revenir sur quelques suppressions de postes de directeurs adjoints. Cette modification dont nous nous félicitons pour les collègues concernés ne remet pas en cause l'avis négatif que la CGT porte sur ce dossier.

Les raisons d'un avis négatif :

Si certains points du dossier nous paraissent pertinents (renfort en effectif de certaines agences, clarification du rôle du DSA qui devient le directeur de l'agence de secteur, renfort du marché des professionnels et de la filière gestion privée, création du poste GC patrimonial), réseau du futur c'est avant tout :

- **La suppression de 15 ETP d'ici deux ans dans la filière commerciale et dans le même temps l'augmentation sensible des objectifs en suivi de clients particuliers et professionnels (+ 10 000 en particuliers et + 1200 en professionnels).**

- **La fermeture de 21 agences aggravant la désertification de zones rurales. La CGT observe qu'en 5 ans et malgré des résultats excellents en progression constante, la CEMP aura supprimé 20 % de son parc d'agence.**
- **La suppression des postes de directeurs adjoints de secteur et d'agence principale de moins de 7 ETP susceptibles de mettre à mal la charge de travail des directeurs d'agence et l'accompagnement professionnel des collègues.**
- **La réduction sensible des itinérants.**
- **Le volet social induit des nombreuses mutations programmées.**

La CGT s'est très impliquée dans cette réorganisation avec de nombreuses interventions dans les instances CHSCT et CE. Les modifications de dernière minute apportées par la direction sont le fruit des interventions de toutes les organisations syndicales au sein des instances CHSCT et CE.

La CGT s'étonne de la revendication de paternité et la récupération faite par la CGC sur ce dossier à travers un tract adressé à tous les salariés le jour même de la communication de l'employeur.



CGT Caisse d'épargne Midi-Pyrénées

<http://www.cgtemp.fr>
[f http://facebook.com/cgt.cemp](http://facebook.com/cgt.cemp)
[t http://twitter.com/cempcgt](http://twitter.com/cempcgt)

*Sophie Magnani / 06 42 69 21 79 ; Jean Luc Desplats / 06 25 91 01 61 ;
 François Lacoste / 06 32 42 31 15 ; Christian Mayrand / 06 03 98 59 15*